

DELIBERATION N° 143/2012
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 27 mars 2012

Dons et legs

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte le don suivant :

Lycée Louis Massignon :

Don de la société TOTAL ABK d'un montant de **74.200 euros** (350 000 AED, au taux de chancellerie (0,212)) au profit du lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi, comme contribution au projet d'investissement de matériels pédagogiques.

Nombre de votants : **27**

Pour : 27

Contre : /

Abstentions :

Fait à Paris, le 27 mars 2012

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Jean-Baptiste MATTEI